

Je me demande aussi si les traitements sont assez élevés pour attirer suffisamment de candidats qualifiés. Les diplômés d'université sont en grande demande aujourd'hui. Le ministère m'a fourni l'échelle de traitements actuellement en vigueur. Une personne qui entre au ministère en qualité d'agent du service extérieur classe 1 reçoit \$4,860 si elle détient un baccalauréat ès arts et termine son cours universitaire. D'échelon en échelon une personne qui a un doctorat en philosophie atteint un traitement maximum de \$6,060. J'ai comparé ces traitements à ceux qui sont versés en Ontario aux professeurs. J'ai noté dans le *Globe and Mail* les chiffres suivants: la Commission scolaire de Windsor offre aux professeurs de 4^e année un traitement de base de \$6,100. Il est possible que ces derniers ne détiennent pas de doctorat en philosophie, mais la Commission exige peut-être pour cette classe une maîtrise ès arts. La Commission scolaire de Lakeshore offre \$6,200 et, encore là, je suppose que l'on exige une maîtrise. Ceux qui détiennent un baccalauréat ordinaire reçoivent au début \$4,700 à \$4,900 par année. A mon avis les écoles secondaires des diverses provinces livrent une forte concurrence au ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne le genre de personnes que celui-ci désire attirer. Je ne puis m'imaginer qu'il y aurait un grand nombre de gens détenant un doctorat en philosophie qui postulerait un emploi au bas de l'échelle au ministère.

Il faut penser aussi à la grande expansion que prennent présentement les universités et les collèges canadiens. Je n'ai pas de chiffres quant au nombre des postulants, mais je recommanderais que l'on fasse enquête là-dessus. Peut-être le ministère les a-t-il? Mais il ne suffit pas que le ministère seul s'y intéresse. La Commission du service civil et le Conseil du Trésor doivent aussi s'y intéresser. Les traitements offerts aux fonctionnaires subalternes du ministère paraissent peu élevés si nous les comparons à ceux que paient d'autres institutions qui concurrencent le ministère. Peut-être le ministre pourrait-il faire quelques commentaires au sujet de cette question plus tard.

Il y a un aspect de notre politique que j'aimerais aborder. Je n'entends pas couvrir tout le domaine des affaires extérieures ou parler de la Chine communiste, de l'Organisation des États américains, et le reste, comme d'autres l'ont fait. Toutefois, il y a une question qui m'intéresse particulièrement et que j'aimerais soulever. Il s'agit d'une affaire qui sera soumise à la prochaine assemblée générale des Nations Unies, c'est-à-dire la résolution qui est devenue presque annuelle, sur la planification démographique. J'ai assisté aux réunions des Nations Unies à titre d'observateur parlementaire, en 1962, et j'ai suivi avec le plus vif intérêt les déli-

bérations de la Deuxième Commission. J'étais là quand des représentants de la Suède, du Danemark et de dix autres pays ont déposé une résolution sur ce point. J'ai suivi les débats jusqu'au bout et j'aimerais vous en dire quelques mots ce soir.

Voici quel était le passage essentiel de la résolution présentée en 1962 par ces dix pays. Je vous donne ici lecture de ce paragraphe du document des Nations Unies. Il s'agit de l'alinéa 6 qui invite l'Assemblée générale:

...à appuyer le point de vue de la Commission de la population selon laquelle les Nations Unies devraient inciter et aider les gouvernements, surtout ceux des pays moins développés, à obtenir des données de base et à faire mener des études essentielles sur les aspects démographiques ainsi que sur d'autres aspects de leurs problèmes d'expansion économique et sociale, et les Nations Unies devraient répondre aux demandes de ces gouvernements et leur accorder une aide technique pour tout projet ou programme d'envergure nationale concernant les problèmes de la population.

C'est la résolution qui fut adoptée à la Deuxième Commission, le Canada s'étant abstenu de voter. Elle ne fut pas adoptée en séance plénière de l'Assemblée générale, parce que certains pays ont eu recours à une motion de procédure pour faire établir qu'il s'agissait d'un sujet important exigeant une majorité des deux tiers; et elle n'a pas obtenu cette majorité. L'Assemblée a cependant adopté une résolution mitigée qui a permis de continuer les études pendant deux autres années, après quoi un autre rapport sera déposé, de sorte que la question devrait être étudiée de nouveau à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Je ne prendrai pas beaucoup de temps pour essayer de prouver qu'il y a un problème de surpopulation dans le monde. La preuve est écrasante. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les annuaires démographiques des Nations Unies, les rapports de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et les rapports de M. Eugène Black alors qu'il était président de la Banque mondiale. Les données sont abondantes et précises. Pour illustrer le problème, je m'en tiendrai à un exemple ou deux. On s'accorde à prévoir que la population mondiale aura doublé en l'an 2000. D'après les rapports les plus récents de la FAO, la production alimentaire, au cours de la dernière année étudiée, n'a pas augmenté au même rythme que la population mondiale. Bien entendu, il s'agit également de la production alimentaire du monde entier. A certains endroits, cette production s'est sensiblement accrue, mais, là où les besoins sont les plus graves, il n'y a pas eu d'augmentation. Depuis la seconde guerre mondiale, la production d'aliments en Amérique latine s'est élevée de 70 p. 100; en revanche, la population a augmenté de 76 p. 100. C'est dire que,